La chasse

La France compte près d'1 million de chasseurs. Il existe de nombreuses pratiques de chasse qui ont chacune leur rite, leur implantation locale, leurs particularités techniques à prendre en compte dans la réglementation.

Ouverture de la chasse en Maine-et-Loire :
La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de Maine-et-Loire, de septembre à février. Les dates sont fixées pour chaque espèce par arrêté préfectoral. Elles sont définies après consultation de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

> Consulter les dates de chasse par département : cliquez ici
> Pour connaître le détail de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Maine-et-Loire : cliquez ici.
Cliquez sur la carte de France sur le Département du Maine-et-Loire

Vous pouvez également consulter sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire, les espèces « chassables », le cadre juridique de la chasse et le rôle de l'Offrais national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : cliquez ici.

Espèces les plus pêchées à Beaufort-en-Anjou : cliquez ici.

———

Gestion de la biodiversité et des écosystèmes.
Le Code de l'environnement (article L. 420-1) qualifie la chasse comme une activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, contribuant à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines, via un prélèvement raisonnable sur les ressources renouvelables.
Elle constitue un outil officiel de gestion de la biodiversité, en maintenant les populations à un niveau compatible avec les capacités de l'écosystème.

Régulation des populations animales
En l'absence de grands prédateurs naturels (comme le loup ou le lynx), la chasse permet de réguler certaines espèces proliférant (sangliers, cervidés), qui causent des dommages aux cultures et aux habitats naturels.
L'Office français de la biodiversité (OFB) et les missions parlementaires soulignent que cette régulation permet d'éviter l'abroutissement forestier et la destruction de cultures.

Actions concrètes de conservation des habitats
Les chasseurs participent à des aménagements bénévoles (plantation de haies, restauration de zones humides, jachères faunistiques, installation de mares).

Contact :

La chasse

Fédération Départementale des Chasseurs de Maine et Loire
Les Basses Brosses – 49080 Bouchemaine
02 41 72 15 00 – www.chasse49.fr